

Rapport N° 42

Réponse au postulat de Mme Jessica Jaccoud et M. Pierre Wahlen intitulé « Pour une augmentation des emplacements d'affichage à intérêt public »

Nyon, le 13 juin 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames Josette Gaille et Jessica Jaccoud ainsi que de Messieurs Sven Girard, Régis Joly, Dominique Karlen, Laurent Mieville, Hans Rasmus Nilsson et Pierre Wahlen Président et Rapporteur s'est réunie le 12 avril 2017 à 19h00.

M. le Syndic Daniel Rossellat, accompagné de M. Pierre-François Umiglia, Secrétaire Municipal ont apporté en première partie des compléments d'information au rapport déposé par la Municipalité.

La Commission les remercie pour le complément d'information

Préambule

Partant du constat que lors des élections, les ressources financières des groupes politiques sont très variables permettant à certains de compenser le peu de visibilité qu'offre l'affichage sur les panneaux mis à disposition par la Ville par l'achat d'emplacements privés, le postulat déposé par la Conseillère Jessica Jaccoud et le Conseiller Pierre Wahlen vise à mettre à disposition des groupes politiques un plus grand nombre de panneaux d'affichage publics. Cela permettrait en effet à chaque électeur et électrice d'avoir un accès large et facile à une information sur l'ensemble des partis et des listes concourant à une élection.

Situation actuelle

M. le Syndic, compte tenu de l'actualité électorale rappelle en introduction que l'affichage « sauvage » sur le domaine public de la ville de Nyon est interdit.

Pour ce qui concerne l'affichage pour les élections, à ce jour 26 panneaux représentant 78 affiches sont mis à disposition de manière équitable entre les diverses formations politiques.

La mise à disposition de ces emplacements est gratuite, le placardage étant assuré par l'entreprise Clear Chanel dont les prestations font l'objet d'une convention avec la Ville, convention qui prendra fin au 31 décembre 2018

Dans ce cadre, Clear Chanel offre un certain nombre de prestations à la Ville dont le renouvellement bi-hebdomadaire de l'affichage culturel associatif et sportif, ainsi que l'affichage d'intérêt public, soit au total 132 affiches.

A ce jour, l'affichage commercial sur 29 emplacements représente 132 affiches pour une redevance versée par Clear Chanel de chf 50'000.-/an auquel il faut ajouter les prestations en nature évoquées ci-dessus.

Même si elle n'enregistre pas de forte demande lors des élections, tous les candidats ne souhaitant ou ne pouvant pas disposer de places d'affichage, la Municipalité est sensible aux arguments développés par les postulants. D'autant que les éventuelles places vacantes peuvent être utilisées pour inciter la population à voter comme cela a été fait lors de campagnes précédentes.

Postulat « Pour un affichage public revu à Nyon »

De manière plus générale, la question de l'affichage en ville doit être reprise à l'occasion de l'expiration de la convention avec Clear Chanel, pour lequel un appel d'offres sera lancé début 2018. Ce sera l'occasion de mener une réflexion globale sur l'affichage en ville, que cela soit l'affichage commercial, public, culturel et autre. Les abribus seront intégrés à cette réflexion puisqu'ils pourraient par exemple abriter une partie de l'affichage commercial libérant des emplacements pour autant d'autres besoins.

Le cahier des charges sera établi suite à la réponse qu'apportera la Municipalité au postulat du Conseiller Yvan Rytz « Pour un affichage public revu à Nyon » et aux décisions que prendra à ce propos notre Conseil. Le rôle que nous souhaitons attribuer à l'affichage public et son impact sur notre environnement, la disparition de l'affichage commercial ou encore la gratuité de l'affichage pour des associations sont autant de questions sur lesquelles nous aurons l'occasion de débattre.

Conclusions

Si beaucoup de questions factuelles sont restées à ce jour ouvertes (nombre de panneaux supplémentaires mis à disposition, nature permanente ou temporaire des panneaux, localisation, etc, etc) la commission comprend que les réponses attendues seront apportées une fois que notre Conseil se sera déterminé sur un concept général de l'affichage en ville et elle attend donc avec intérêt le ou les futurs préavis qui donneront corps à l'augmentation souhaitée de l'affichage politique.

La Commission regrette en outre que la Municipalité ne fixe pas d'objectif temporel. Elle souhaite pour sa part que les mises en œuvre attendues deviennent effectives dès le 1 janvier 2019, soit lors de l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention avec le concessionnaire actuel ou avec son successeur.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 42/2017 répondant au postulat de Mme Jaccoud et M. Wahlen intitulé « Pour une augmentation des emplacements d'affichage à intérêt public »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport municipal N° 42/2017 répondant au postulat de Mme Jessica Jaccoud et M. Pierre Wahlen intitulé « Pour une augmentation des emplacements d'affichage à intérêt public ».

La Commission :

Mmes
Josette Gaille
Jessica Jaccoud

MM
Régis Joly
Sven Girard
Dominique Karlen
Laurent Mieville
Hans Rasmus Nilsson
Pierre Wahlen, Président et Rapporteur